

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 18 novembre 2024

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Dossier 439 805

Monsieur [REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 29 octobre 2024 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant votre demande. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, il nous est impossible de vous envoyer divers fichiers, car ils sont protégés par le secret professionnel. Effectivement, d'après l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, toutes personnes tenues par la loi au secret professionnel ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été déclarés en raison de leur état ou leur profession, à moins qu'elles n'y soient autorisées par celui qui leur a fait ces confidences ou par disposition expresse de la loi.

De plus, votre demande porte sur des pièces du Tribunal administratif du Québec (TAQ). Par conséquent, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à présenter une requête à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dudit organisme, M^e Julie Baril, au lien suivant : <https://www.taq.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-tribunal/services-offerts/acces-a-un-document-detenu-par-le-tribunal>.

Par ailleurs, quelques données se trouvent dans le dossier cité en objet : **439805**. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.



Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 643-3314 (local)

1 800 667-5294 (extérieur)

Télécopieur : 418 643-2261

www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil

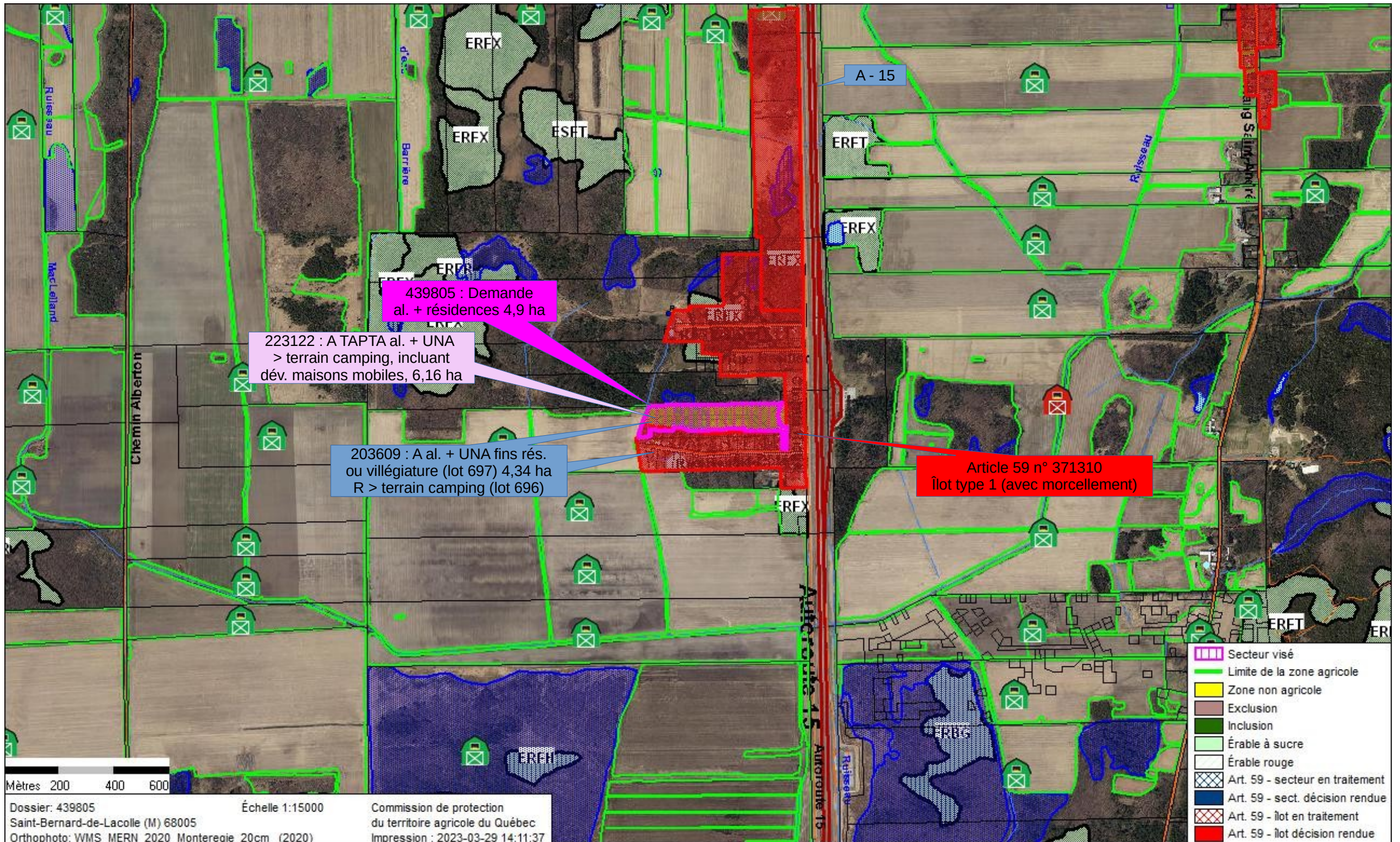
1010, rue de Sérigny, 7^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7

Téléphone : 450 442-7100 (local)

1 800 361-2090 (extérieur)

Télécopieur : 418 643-2261

www.cptaq.gouv.qc.ca



Mètres 200 400 600

Dossier: 439805
 Saint-Bernard-de-Lacolle (M) 68005
 Orthophoto: WMS MERN 2020 Monteregie 20cm (2020)

Échelle 1:15000

Commission de protection
 du territoire agricole du Québec
 Impression : 2023-03-29 14:11:37

439805 : Demande
 al. + résidences 4,9 ha

223122 : A TAPTA al. + UNA
 > terrain camping, incluant
 dév. maisons mobiles, 6,16 ha

203609 : A al. + UNA fins rés.
 ou villégiature (lot 697) 4,34 ha
 R > terrain camping (lot 696)

Article 59 n° 371310
 îlot type 1 (avec morcellement)

- Secteur visé
- Limite de la zone agricole
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur en traitement
- Art. 59 - sect. décision rendue
- Art. 59 - îlot en traitement
- Art. 59 - îlot décision rendue

439805 : Demande
al. + résidences 4,9 ha

223122 : A TAPTA al. + UNA
> terrain camping, incluant
dév. maisons mobiles, 6,16 ha

203609 : A al. + UNA fins rés.
ou villégiature (lot 697) 4,34 ha
R > terrain camping (lot 696)

Article 59 n° 371310
Îlot type 1 (avec morcellement)

Autoroute 15
Autoroute 15
Autoroute 15



- Secteur visé
- Limite de la zone agricole
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur en traitement
- Art. 59 - sect. décision rendue
- Art. 59 - îlot en traitement
- Art. 59 - îlot décision rendue

Date : 9 mai 2023

Destinataire : CPTAQ

Dossier : 439805

Demandeur : Monsieur Giuseppe Fragapane

Critères de l'article 62 de la LPTAAQ

1° Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

Le lot visé présente un potentiel agricole tout comme les lots avoisinants.

2° Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot sont existantes.

3° Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)

L'autorisation pourrait avoir un impact négatif.

4° Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

L'autorisation pourrait avoir un impact négatif.

5° La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté

Le site visé ne peut être considéré comme celui de moindre impact.

6° L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

La communauté présente une homogénéité altérée.

7° L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

L'autorisation aurait un impact négatif.

8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;

Ce critère est non pertinent dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

9° L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

Ce critère est non pertinent dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

10° Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

Ce critère est non pertinent dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

11° le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée.

Ce critère est non pertinent dans le cadre de l'analyse de la présente demande.

Argumentaire supplémentaire

La Fédération se questionne sur l'analyse faite par la Commission. La Fédération comprend que l'usage accordé en 1996 par le TAPTA soit encore en vigueur, même s'il n'a jamais été mis en œuvre. Il est normal que cela vienne teinter l'analyse de la Commission mais la Fédération est d'avis que cela ne doit pas nécessairement se traduire par une autorisation.

En effet, la présente demande vise l'aliénation et un usage autre qu'agricole pour de la construction résidentielle sur près de 5 ha. Considérant la norme minimale de lotissement de 2 500 m² actuellement en vigueur, c'est donc un potentiel de 20 résidences qui pourraient être construites à la suite de l'autorisation de la Commission. La Fédération n'est pas de l'avis de la Commission lorsque cette dernière mentionne ceci :

« [...] la présente demande vise à modifier l'usage commercial autorisé par le TAPTA en des usages résidentiels ne générant pas plus de contraintes quant au territoire et aux activités agricoles. Les lots visés constituent donc un site de moindre impact. ».

L'ajout d'une vingtaine de résidences permanente n'a pas de commune mesure avec l'agrandissement d'un terrain de camping, notamment considérant l'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux usées. La Fédération craint que la Commission minimise les impacts d'une telle autorisation sur le territoire et les activités agricoles environnantes. La Fédération croit qu'une telle demande, même si elle n'est pas portée par la municipalité, mériterait un minimum de justification au niveau des besoins de logement et de la cohérence dans la planification de l'aménagement du territoire.

De plus, la Fédération ne partage pas l'avis de la Commission lorsque cette dernière indique ceci :

« De l'avis de la Commission, l'autorisation de la parcelle d'environ 4,54 hectares et son utilisation à une fin résidentielle serait sans impacts significatifs sur la disponibilité de la ressource, sur le maintien et le développement des activités agricoles avoisinantes, puisqu'elle n'est pas utilisée à des fins agricoles. »

La Fédération considère que la Commission s'engage sur un terrain bien glissant en négligeant les impacts d'une autorisation puisque la parcelle visée « n'est pas utilisée à des fins agricoles ». La Commission fait fi du potentiel agricole du lot ainsi que des possibilités d'utilisation qui sont encore existantes. La Commission prend le soin de rappeler en début d'analyse l'objectif de la Loi, alors qu'elle s'en éloigne en retirant une superficie de 5 ha de la base territoriale disponible pour la pratique de l'agriculture.

Position de la fédération

*La Fédération est d'avis que la Commission devrait **refuser** la demande.*


Pour toute information, veuillez contacter la personne suivante :

	François Thomas		Julie Robert
X	Alicia Patry		Renée Lamontagne

Avis de Confidentialité

L'information contenue dans ce document est confidentielle et réservée uniquement au destinataire. Si vous recevez ce document par erreur, veuillez nous en aviser et nous le retourner par voie du courrier. Toute utilisation ou reproduction de ce document par un destinataire non visé est formellement interdite.



NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).
Si vous manquez d'espace pour écrire, veuillez utiliser
l'emplacement disponible dans l'[annexe 2](#).

Réservé à la Commission

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1. IDENTIFICATION

DEMANDEUR

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées
FRAGAPANE, GIUSEPPE

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité Province Code postal Télécopieur

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot voir Annexe 2 (Renseignements additionnels, p. 14) Cadastre Québec

Lot Cadastre

PROPRIÉTAIRE

MANDATAIRE 

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées
AGRILÉGAL (AMMERLAAN, KATHERINE)

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public

Téléphone (cellulaire/autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)
130, rue Charles

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité Province Code postal Télécopieur
Saint-Armand Québec J 0 J 1 N 0

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

agrilegal@avocat.ca Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot N/A Cadastre

Lot Cadastre

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 DÉCRIVEZ BRIÈVEMENT LA NATURE DU PROJET FAISANT L'OBJET DE VOTRE DEMANDE

voir Pièce P-1 (Description du projet)

2.2 PRÉCISEZ TOUTES LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET

- Aliénation/Lotissement Coupe d'érables dans une érablière Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (voir section 3.4)
- Enlèvement de sol arable Inclusion

2.3 COMPLÉTEZ LA OU LES SECTION(S) CORRESPONDANT À VOTRE SITUATION sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain), sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture [Section A](#)
- Utilisation à une fin autre que l'agriculture
- Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable [Section B, partie 1](#)
- Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) [Section B, partie 2](#)
- Puits commerciaux et municipaux [Section B, partie 3](#)
- Coupe d'érables dans une érablière [Section C](#)

3. DESCRIPTION DES LOTS

3.1 IDENTIFICATION DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
voir Pièce P-2				

Superficie visée par la demande environ 4,9 hectare(s)

Superficie totale de la propriété environ 4,9 hectare(s)

3.2 UTILISATION ACTUELLE DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE (agricole ou autre qu'agricole)

<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie	<input type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole (Veuillez spécifier)	Superficie
Culture/Friche	<u>4,9</u> hectare(s)		_____ hectare(s)
Boisé sans érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)		_____ hectare(s)
Superficie totale	<u>4,9</u> hectare(s)	Superficie totale	_____ hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

Pièce P-1

3. DESCRIPTION DES LOTS

3.1. Identification des lots visés par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (Ha)	Municipalité
6 040 632		Québec	0,875	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 633		Québec	0,2621	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 634		Québec	0,23928	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 635		Québec	0,23298	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 636		Québec	0,2301	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 637		Québec	0,23154	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 638		Québec	0,23236	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 639		Québec	0,33095	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 640		Québec	0,31027	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 641		Québec	0,23004	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 642		Québec	0,23004	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 643		Québec	0,23004	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 644		Québec	0,23004	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 645		Québec	0,23004	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 646		Québec	0,23	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 647		Québec	0,31145	St-Bernard-de-Lacolle
6 040 648		Québec	0,26168	St-Bernard-de-Lacolle
TOTAL			4,89791	

Pièce P-1

3. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Décrivez brièvement la nature du projet

Les demandeurs s'adressent à la Commission afin d'obtenir une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de ses lots, soit pour la construction de maisons unifamiliales.

Les lots visés font déjà l'objet d'une autorisation. En effet, le 31 juillet 1996, au dossier T-003218 (Voir Pièce P-3) le Tribunal d'Appel en matière de protection du territoire agricole (TAMPTA) a autorisé sur les lots visés (anciennement le lot 696) une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour un développement de maisons mobiles.

Dans les faits, les lots sont restés vacants et ce développement de maisons mobiles n'a jamais eu lieu. La décision du TAMPTA, bien qu'elle demeure valide, n'a donc pas encore été utilisée.

Les demandeurs ont acquis l'immeuble visé en 2001 et désirent désormais s'adresser à la Commission pour obtenir la modification de cette autorisation pour une autorisation, toujours à des fins résidentielles, mais plutôt pour le développement de résidences unifamiliales.

3.3 DESCRIPTION DES BÂTIMENTS ET OUVRAGES EXISTANTS SUR LE (LES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle
NA	N/A			

3.4 IDENTIFICATION D'ESPACES APPROPRIÉS DISPONIBLES HORS DE LA ZONE AGRICOLE DANS LE CAS D'UNE NOUVELLE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE

(Obligatoire dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture)

N/A

MISE EN GARDE : L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur. Veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les documents déposés au dossier peuvent être obtenus par toute personne qui en fait la demande. Toutefois, les documents renfermant un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique peuvent être obtenus exclusivement par les personnes identifiées aux paragraphes 1 à 7.

4. ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis au présent formulaire ainsi que les documents annexés sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées

AMMERLAAN, KATHERINE

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Signer à

SAINT-ARMAND

Date

2022/12/06

(année/mois/jour)

Signature (Obligatoire)

K. Ammerlaan

**UTILISER LA FONCTION « IMPRIMER EN PDF »
ET TRANSMETTRE À LA MUNICIPALITÉ**

Imprimer en PDF

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur : _____

5. CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
Si oui, ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si oui, annexez une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- c) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- d) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur :
Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation _____ mètre(s) carré(s)
Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation _____ mètre(s)
- e) L'emplacement visé est-il présentement desservi par :
Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement : _____
Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement : _____
(année/mois/jour)

6. DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 INVENTAIRE

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)

6.2 DESCRIPTION DE L'UTILISATION ACTUELLE DU (DES) LOT(S) VOISIN(S)

Au nord de l'emplacement visé :

Au sud de l'emplacement visé :

À l'est de l'emplacement visé :

À l'ouest de l'emplacement visé :

7. IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

Inspecteur Greffier Secrétaire-trésorier Autre : _____

Nom et prénom en lettres moulées

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

Téléphone (cellulaire/autre)

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

Je n'ai pas d'adresse courriel

Date

Signature (**Obligatoire**)

(année/mois/jour)

LA COMMISSION RECOMMANDE DE TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUEMENT*

AVIS AUX MUNICIPALITÉS

Assurez-vous de signer à la section 7 avant d'imprimer et de transmettre

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement

Par transmission électronique

www.cptaq.gouv.qc.ca

Cliquez sur : [Transmettre des pièces électroniques](#)

Par la poste

Commission de protection du territoire

agricole du Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

* **Veillez choisir un seul mode de transmission**

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité : _____ Date de réception de la demande : _____
(année/mois/jour)

8. ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

DEMANDEUR

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées				Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale <input type="radio"/> Municipalité <input type="radio"/> MRC <input type="radio"/> Société/Corporation <input type="radio"/> Ministère <input type="radio"/> Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail)		Poste	
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.							<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'adresse courriel

PROPRIÉTAIRE

MANDATAIRE

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'[annexe 1](#)

Nom et prénom en lettres moulées				Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale <input type="radio"/> Municipalité <input type="radio"/> MRC <input type="radio"/> Société/Corporation <input type="radio"/> Ministère <input type="radio"/> Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail)		Poste	
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	
Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.							<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'adresse courriel

8.1 DESCRIPTION BRÈVE DU PROJET

8.2 IDENTIFICATION DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité

Superficie  visée par la demande _____ hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées

Fait à

Date

Signature (**Obligatoire**)

(année/mois/jour)

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement

SECTION A – ALIÉNATION D’UN LOT OU D’UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d’agrandissement d’une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l’agriculture)

S’il y a plus d’un vendeur ou d’un acquéreur à la transaction ou dans le cas d’échanges, veuillez remplir la section A en **deux** exemplaires.

Veuillez remplir le tableau suivant afin d’établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

VENDEUR

Vente/Cession/Donation Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 ^{er} terrain		2 ^e terrain (si applicable)	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)	voir Pièce P-2			
Superficie totale à vendre (hectares)	4,9			
Superficie cultivée (hectares)	0			
Type de culture	N/A			
Superficie en friche (hectares)	4,9			
Superficie boisée (hectares)	0			
Nombre d’entailles potentielles de l’érablière	0			
Nombre d’entailles exploitées	0			
Principaux bâtiments agricoles	0			
Bâtiment(s) d’habitation	Année de construction	Année de construction	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux	0			
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité 0		Indiquez la quantité	

Conserve	Partie contiguë au terrain à vendre	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie totale à conserver (hectares)		
Superficie cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie en friche (hectares)		
Superficie boisée (hectares)		
Nombre d’entailles potentielles de l’érablière		
Nombre d’entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d’habitation	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	

Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.

ACQUÉREUR Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Nom et prénom en lettres moulées				Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale <input type="radio"/> Municipalité <input type="radio"/> MRC <input type="radio"/> Société/Corporation <input type="radio"/> Ministère <input type="radio"/> Organisme public				Téléphone (cellulaire/autre)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)				Téléphone (travail)		Poste	
Ville, village ou municipalité		Province		Code postal		Télécopieur	

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

Je n'ai pas d'adresse courriel

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés contiguës en zone agricole, remplissez le tableau suivant.

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre	
Lot(s) ou partie de lot(s)/Rang(s)		
Superficie totale possédée (hectares)		
Superficie cultivée (hectares)		
Type de culture		
Superficie en friche (hectares)		
Superficie boisée (hectares)		
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière		
Nombre d'entailles exploitées		
Principaux bâtiments agricoles		
Bâtiment(s) d'habitation	Année de construction	Année de construction
Inventaire des animaux		
Quota/Contingent de production	Indiquez la quantité	

Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.

MISE EN GARDE : Veuillez noter qu'en vertu de l'alinéa 3 de l'article 15 de la [Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles](#), les documents déposés au dossier peuvent être obtenus par toute personne qui en fait la demande. Toutefois, les documents renfermant un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique ou technique peuvent être obtenus exclusivement par les personnes identifiées aux paragraphes 1 à 7.

SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

1- Quelle utilisation voulez-vous faire :

- Carrière Gravière
 Sablière Remblai
 Extraction d'argile Enlèvement de sol arable

2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.) ?

- Non
 Oui, lesquelles :

3- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

4- Période pour laquelle l'utilisation est demandée :

- sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais ____ ans.
 enlèvement de sol arable 1 an 2 ans

Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu :

Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

	Sablère-gravière de plus de 4 hectares*	Sablère-gravière de 4 hectares et moins*	Remblais de plus de 2 hectares*	Remblais de 2 hectares et moins	Carrière	Enlèvement de sol arable
1 Plan de localisation	x	x	x	x	x	x
2 Plan topographique	x		x		x	x
3 Stratigraphie	x				x (matériaux meubles seulement)	x
4 Description du projet		x		x		
5 Description de la couche de sol arable	x		x		x	x
6 Plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome	x	x	x	x	x	x

* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès ;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai) ;
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours ;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie « Exemples de plan » du [guide](#).

2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales) ;
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé ;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : _____

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure :

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : _____ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : _____ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : _____ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : _____ ans

PARTIE 3 PUIITS COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE

Type de coupe : Coupe partielle Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

	Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1 Prescription forestière	x	
2 Diagnostic forestier		x
3 Évaluation des conséquences		x

1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement ;
- la prescription ;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR ;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.

ANNEXE 1 : IDENTIFICATION

Note : Si nécessaire, une copie de cette annexe est disponible sur notre site

1. IDENTIFICATION

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE

Nom et prénom en lettres moulées _____ Téléphone (résidence) _____

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre) _____

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) _____ Téléphone (travail) _____ Poste _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____ Télécopieur _____

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

_____ Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____

Lot _____ Cadastre _____

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE

Nom et prénom en lettres moulées _____ Téléphone (résidence) _____

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre) _____

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) _____ Téléphone (travail) _____ Poste _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____ Télécopieur _____

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

_____ Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____

Lot _____ Cadastre _____

DEMANDEUR PROPRIÉTAIRE MANDATAIRE

Nom et prénom en lettres moulées _____ Téléphone (résidence) _____

Nom de la personne morale Municipalité MRC Société/Corporation Ministère Organisme public Téléphone (cellulaire/autre) _____

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) _____ Téléphone (travail) _____ Poste _____

Ville, village ou municipalité _____ Province _____ Code postal _____ Télécopieur _____

Courriel en lettres moulées (**Obligatoire**) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

_____ Je n'ai pas d'adresse courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot _____ Cadastre _____

Lot _____ Cadastre _____

ANNEXE 2 : RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Vous pouvez utiliser cette page afin de fournir tout renseignement additionnel. Veuillez spécifier le numéro de la section correspondante.

1. IDENTIFICATION

(Liste des lots visés par la demande)

- 6 040 632 (Cadastre du Québec)
- 6 040 633 (Cadastre du Québec)
- 6 040 634 (Cadastre du Québec)
- 6 040 635 (Cadastre du Québec)
- 6 040 636 (Cadastre du Québec)
- 6 040 637 (Cadastre du Québec)
- 6 040 638 (Cadastre du Québec)
- 6 040 639 (Cadastre du Québec)
- 6 040 640 (Cadastre du Québec)
- 6 040 641 (Cadastre du Québec)
- 6 040 642 (Cadastre du Québec)
- 6 040 643 (Cadastre du Québec)
- 6 040 644 (Cadastre du Québec)
- 6 040 645 (Cadastre du Québec)
- 6 040 646 (Cadastre du Québec)
- 6 040 647 (Cadastre du Québec)
- 6 040 648 (Cadastre du Québec)



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Le 16 janvier 2023

COPIE DE RÉSOLUTION

À la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023 à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Landry Bergeron
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la Greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

RÉSOLUTION 2023-01-007

Demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Giuseppe Fragapane est propriétaire des lots 6 040 632 à 6 040 648 Camping Accapulco et Réналd-Côté;

ATTENDU QUE une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque les lots sont en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE Monsieur Fragapane désire obtenir une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de ses lots, soit pour la construction de maisons unifamiliales;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Monsieur Fragapane.

ADOPTÉE

Signé : Estelle Muzzi, mairesse

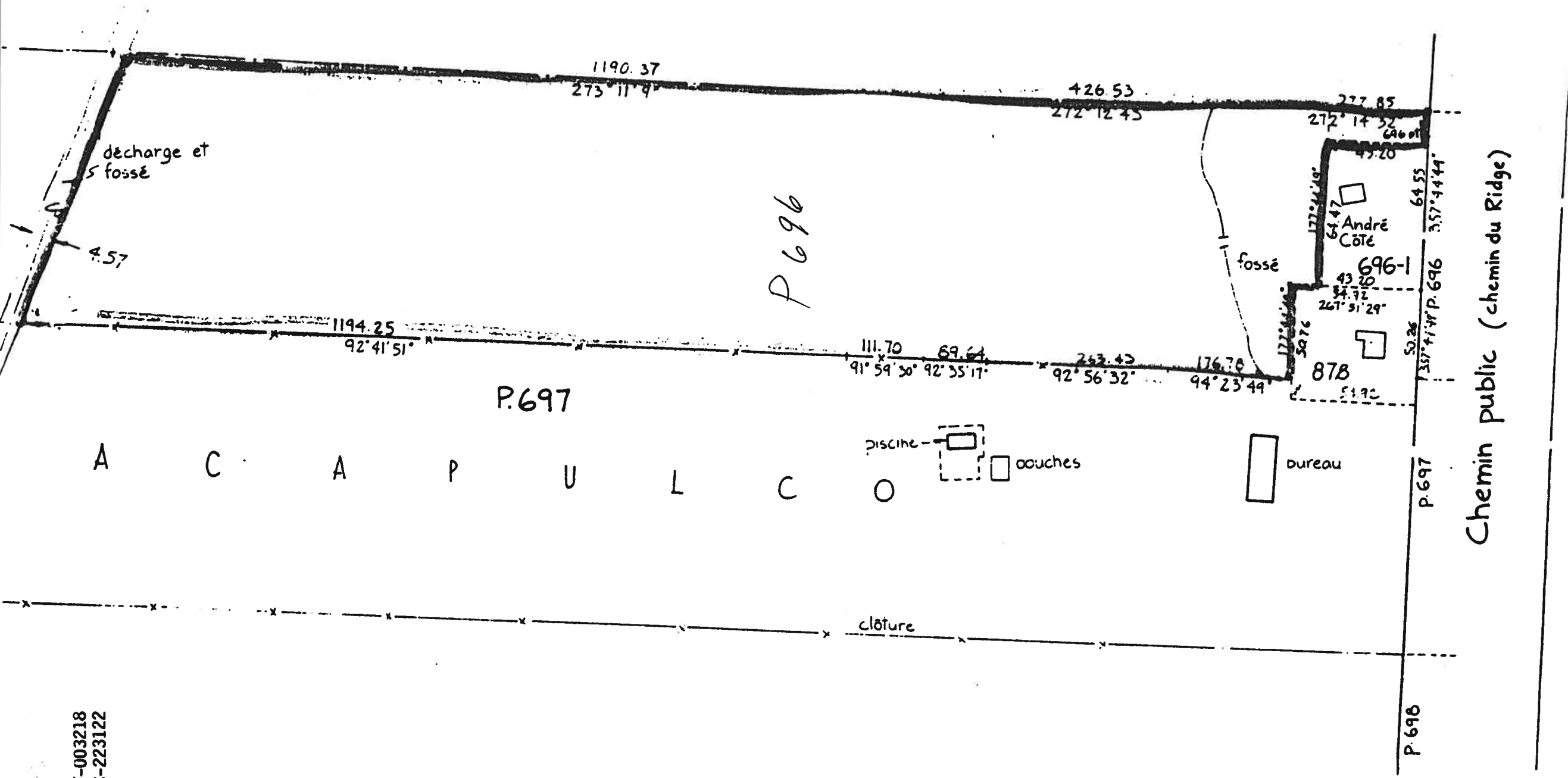
COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière

Critères de décision prévus à l'article 62.

1. Le potentiel du lot et des lots avoisinants est de classe 2-8w selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA .
2. L'utilisation du lot à des fins agricole présente des limitations modérées. Les lots au sud et à l'ouest sont cultivés.
3. Ladite demande n'aura aucun impact sur l'agriculture en raison qu'une demande avait déjà été fait par le passé et conforme à notre présent règlement de zonage.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animale, demeureront inchangés.
5. Déjà autorisé par le passé pour construction de maison mobile.
6. Le projet du demandeur n'aura aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.
7. Il n'y aura aucun impact sur la qualité et la quantité d'eau et de sol dans le secteur.
8. non applicable.
9. Non applicable.
10. Non applicable.
11. Non applicable.

T-003218
C-223122

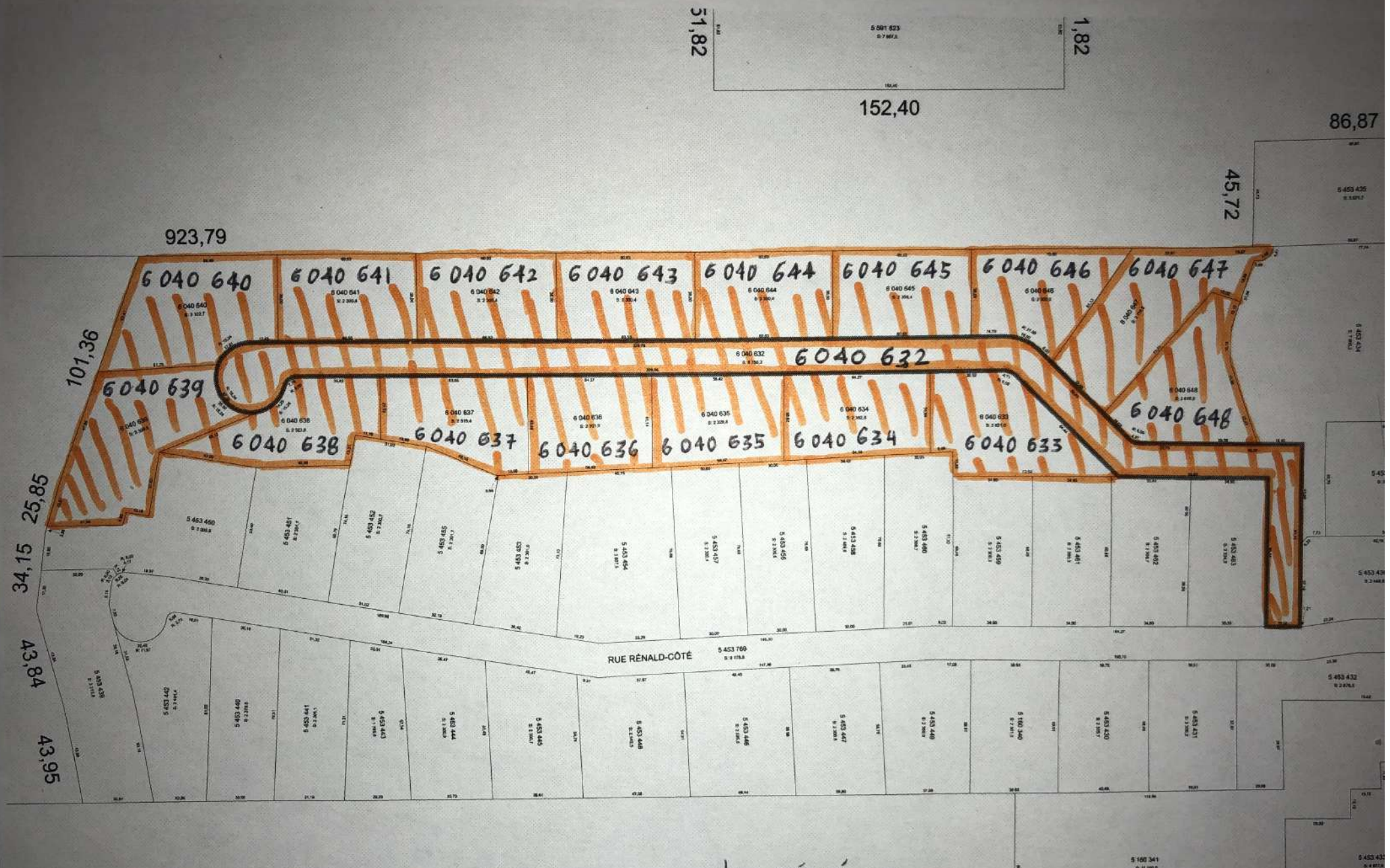


P.697

P.696

P.698

chemin public (chemin du Ridge)



Banque cadastrale officielle en date du : 18 novembre 2022

- Échelle : 1 cm = 20 m
- superficie visée :
 - propriété du demandeur
 - en friche

plan préparé par
 Katherine Ammerlaan
 K.A. laan
 20 novembre 2022

PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: Fragapari, Giuseppe

5. CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC? Oui Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? Oui Non
Si oui, ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? Oui Non
Si oui, annexe une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- c) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages? Oui Non
- d) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:
Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation 2500 mètre(s) carré(s)
Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation 45 mètre(s)
- e) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:
Un service d'aqueduc? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____
(année/mois/jour)
Un service d'égout sanitaire? Oui Non Date d'adoption du règlement: _____
(année/mois/jour)

6. DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

6.1 INVENTAIRE

Dans le cas d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
<u>élevage bovins laitiers</u>	<u>83.5</u>	<u>1650 m.</u>

6.2 DESCRIPTION DE L'UTILISATION ACTUELLE DU (DES) LOT(S) VOISIN(S)

Au nord de l'emplacement visé :

lot n=5158545 Autres activités agricoles.

Au sud de l'emplacement visé :

plusieurs lots sont à des fins résidentielles (maisons mobiles).

À l'est de l'emplacement visé :

Culture agricole

À l'ouest de l'emplacement visé :

logement.

7. IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

Inspecteur Greffier Secrétaire-trésorier Autre : _____

Nom et prénom en lettres moulées

DARBELET ANANDINE

Téléphone (travail)

450 246 3481

Poste

Ville, village ou municipalité

SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Téléphone (cellulaire/autre)

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

INSPECTION@MUN-SBDL-CA

Je n'ai pas d'adresse courriel

Date

2022/12/13
(année/mois/jour)

Signature (Obligatoire)

LA COMMISSION RECOMMANDE DE TRANSMETTRE LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUEMENT*

AVIS AUX MUNICIPALITÉS

Assurez-vous de signer à la section 7 avant d'imprimer et de transmettre

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement

Par transmission électronique

www.cptaq.gouv.qc.ca

Cliquez sur : [Transmettre des pièces électroniques](#)

Par la poste

Commission de protection du territoire agricole du Québec

200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

* Veuillez choisir un seul mode de transmission

Détachez, remplissez et envoyez une copie à la Commission sur réception du dossier.

Numéro de dossier à la municipalité 130-175 Date de réception de la demande 2022/12/13
(année/mois/jour)

8. ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER À LA MUNICIPALITÉ

DEMANDEUR

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées

FRAGAPANE GIUSEPPE

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale

Municipalité

MRC

Société/Corporation

Ministère

Organisme public

N° rue, appartement, boîte postale (siège social)

[REDACTED]

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

[REDACTED]

Province

[REDACTED]

Code postal

[REDACTED]

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

[REDACTED]

Je n'ai pas d'adresse courriel

PROPRIÉTAIRE

MANDATAIRE

Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe 1

Nom et prénom en lettres moulées

AGRILEGAL (AMERLAAN) KATHERINE

Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale

Municipalité

MRC

Société/Corporation

Ministère

Organisme public

N° rue, appartement, boîte postale (siège social)

130, RUE CHARLES

Téléphone (travail)

Poste

Ville, village ou municipalité

SAINTE-ANNE

Province

QUEBEC

Code postal

H0J 1N0

Télécopieur

Courriel en lettres moulées (Obligatoire) * Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie dans votre adresse courriel.

AGRILEGAL@ABCAT.CA

Je n'ai pas d'adresse courriel

8.1 DESCRIPTION BRÈVE DU PROJET

Aliénation, utilisation à des fins autres qu'agricoles.
résidentielles

8.2 IDENTIFICATION DU (DES) LOT(S) VISÉ(S) PAR LA DEMANDE

Lot	Rang	Cadastre	Municipalité
<u>Voir Pièce P-2</u>			

Superficie visée par la demande 4,9 hectare(s)

Nom et prénom en lettres moulées

DARBELET ANAÏNE

Fait à

SBDL

Date

2022/12/13
(année/mois/jour)

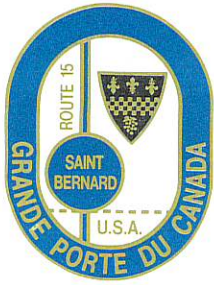
Signature (Obligatoire)

[Signature]

L'original de l'accusé de réception est transmis au demandeur et une copie conforme est remise à la Commission.

Étape 1 : Imprimer en PDF

Étape 2 : Transmettre électroniquement



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Le 9 février 2023

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire tenue le 6 février 2023, à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M^{me} Carole Ste-Marie

Était absent : M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

RÉSOLUTION 2023-02-035 CPTAQ M. Fragapane

ATTENDU QUE Monsieur Giuseppe Fragapane est propriétaire des lots 6 040 632, 6 040 633, 6 040 634, 6 040 635, 6 040 636, 6 040 637, 6 040 638, 6 040 639, 6 040 640, 6 040 641, 6 040 642, 6 040 643, 6 040 644, 6 040 645, 6 040 646, 6 040 647 et 6 040 648 du Camping Acapulco et Rénald-Côté;

ATTENDU QUE une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque les lots sont en zone agricole dynamique;

ATTENDU QUE Monsieur Fragapane désire obtenir une autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de ses lots, soit pour la construction de maisons unifamiliales;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QU' il n'y a aucun autre espace disponible pour ce projet;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard d'appuyer la demande déposée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec par Monsieur Fragapane.

ADOPTÉE

Signé : Estelle Muzzi, mairesse

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière